

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Municipal du lundi 7 décembre 2009 à 20 h 30

Mme, MM, Mmes, MM, Elisabeth LAMURE, Catherine REBAUD, Yves FIESCHI, Sylvie PRIVAT, Sylvie DUTHEL, Louis DUFRESNE, Pauline LI, Jean-Luc RAGINEL, Isabelle PASQUIER, Alain APPERCEL, Laurence SAINT JEAN, Smahin YAHYAOU, Henri BONCOMPAIN, Valérie LONCHANBON, Pierre BAKALIAN, Frédérique BAVIERE, Claude CHOTARD, Chantal FILIPPELLI, Alain GAY, Alain ALEMANY, Pierre SERVIGNAT, Michèle RAT, Renata ROSSETTI, Yann CHARLET, Ghislain de LONGEVIALLE.

Excusés avec pouvoir : Marie-Françoise EYMIN (pouvoir à G. de LONGEVIALLE), Guillaume DEBRUN (pouvoir à F. BAVIERE), Joël FROMONT (pouvoir à Y. FIESCHI), Sylvie CRETIN (pouvoir à A. ALEMANY).

En préambule, Madame le Maire propose de rajouter 2 points non prévus à l'ordre du jour :

- Produits des amendes de police
Acceptation de la subvention et engagement sur la mise en oeuvre des travaux
- Acquisition par la commune d'une licence débit de boissons 4ème catégorie

Accord de l'assemblée.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2009.

Madame Lamure propose au vote l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 novembre 2009.

Discussion :

Monsieur Gay regrette que les termes retenus pour résumer son commentaire relatif à la qualité de l'eau aient retenus le terme de nitrates au lieu de pesticides.

Il affirme également qu'il aurait aimé voir mentionner le terme de pollueur payeur exprimé par lui au cours de cette discussion ainsi que la question des compétences et des moyens de la DRIRE.

Il précise qu'il avait interpellé Madame Lamure sur la qualité de l'eau et il n'a pas retrouvé les éléments de réponse formulés dans les termes du compte-rendu.

Madame Lamure indique que ses observations seront intégrées au prochain compte rendu, mais que d'une manière générale les interventions des uns et des autres ne sont pas reprises dans leur intégralité. Sinon, cela impliquerait l'enregistrement des séances, option éventuellement envisageable.

Madame Lamure suggère à Monsieur Gay de préciser lors de ses interventions les points précis à porter au compte rendu.

Vote : accord à l'unanimité

2. TARIFS 2010.

Chaque année au mois de décembre, il y a lieu d'adopter les tarifs applicables à l'année civile prochaine, ainsi que les participations Communales.

Une proposition de tarifs 2010 est donc soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

TARIFS	Tarifs au 1/1/2009	Tarifs au 1/1/2010 (€)
<u>TAXI (par an)</u>	64	65
<u>CONCESSIONS CIMETIERE POUR 15 ANS</u>		
- 3 m ²	125	130
- 6 m ²	235	240
<u>LOCATION DE SALLES</u>		
<u>Du 1^{er} mai au 30 septembre</u>		
- Jean Caillat	130	130
- La Claire	130	130
- Robert Doisneau	185	200
- Bardoly		185
<u>Du 1^{er} octobre au 30 avril</u>		
- Jean Caillat	150	150
- La Claire	150	150
- Robert Doisneau	200	200
- Bardoly		200
<u>Salle Joseph Remuet</u>		
- extérieurs	770	780
- habitants Gleizé	370	370
- <u>charges</u>		
. du 1 ^{er} mai au 30 septembre	90	95
. du 1 ^{er} octobre au 30 avril	175	180
- semaine		150
		+ 50 % des charges
<u>La Revole</u>	120	125
<u>Théâtre</u>	640	650
<u>Préau</u>	35	35
<u>Cautions location salles</u>		
- Salles J. Caillat, La Claire, Robert Doisneau	égales au tarif de location de la période hiver	idem
- Théâtre		
- salle J. Remuet	640	650
	égale au tarif location de la période extérieur + charges hiver	idem

<u>Arrhes pour réservation</u> - salles J. Caillat, La Claire, Doisneau - salle J. Remuet - La Revole	60 150 50	60 150 50
<u>Location horaire</u> (utilisation des salles pour différentes disciplines sportives – yoga, gymnastique- dont les moniteurs sont rémunérés) - <u>George Sand</u> - <u>La Claire</u> - <u>salle des sports</u> - <u>salle Jean Caillat (usage professionnel)</u>	4 4 9 16	4 4 9 16
<u>Mise à disposition théâtre - Facturation horaire du régisseur</u>	35	37
<u>Location tables rondes (23) - forfait</u>	100	100
<u>BIBLIOTHEQUE</u> - groupe extérieurs Gleizé - particuliers extérieurs Gleizé	40 25	40 25
<u>TENNIS</u> - particulier (tarif/heure)	3.5	3,5
<u>DIVERS</u> - <u>caution prêt sono</u> - <u>caution prises courant</u> - <u>caution prêt tonneau</u> - <u>livre « Mémoires du XXème Siècle</u> - <u>caution prêt minibus</u> - <u>dvd « film sur Gleizé »</u> - <u>remplacement badge restaurant scolaire</u>	300 50 450 19 200 10 8	300 50 450 19 200 10 8

↳ Participation de la commune au financement des frais de séjours des enfants de Gleizé dans les centres aérés ou colonies :

	1/1/2009	1/1/2010
<u>Centres aérés :</u> - sans quotient familial pour centre aéré (montant/jour et par enfant avec maximum de 60 jours)	5.70	6
<u>Colonies et séjours de vacances :</u> - quotient familial inférieur à 480 euros pour les colonies, villages vacances, etc.) acceptant les bons	5.70	6

C.A.F (montant/jour et par enfant avec maximum 30 jours)		
--	--	--

Vote : accord à l'unanimité

3. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : DEMANDE DE SUBVENTION.

Madame Rossetti rappelle que, dans le cadre du concours particulier de la dotation globale décentralisée pour les bibliothèques publiques, différents projets de développement doivent être présentés préalablement à l'Assemblée Délibérante avant le 31 décembre au titre de l'année 2010.

C'est pourquoi, l'Assemblée Délibérante doit statuer sur un projet de renouvellement informatique qui fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Proposition :

L'offre multimédia au public pourrait être développée.

Le projet d'acquisition d'un logiciel (type SéZhame OPAC) permettrait la mise en valeur du catalogue et des actualités culturelles de la bibliothèque et de la Commune.

Cette interface, par la mise en ligne du catalogue, donnerait une plus grande visibilité et un plus grand rayonnement à la bibliothèque et permettrait aux lecteurs de consulter à distance le fonds de la bibliothèque, de leurs prêts et réservations en cours (possibilité de réserver ou prolonger des documents), du programme des animations proposées.

Ce projet nécessiterait l'acquisition de PC nouveaux, de logiciels et de dispositifs de sécurisation informatiques qu'il y aura lieu d'étudier finement sur le plan matériel et financier.

Le budget prévisionnel estime ce projet à 10 000 €TTC environ.

Les membres présents sont invités à se prononcer sur le principe de ce projet qui nécessitera une présentation plus précise dès lors que le budget 2010 sera connu.

Vote : accord à l'unanimité

4. CONTRAT DEPARTEMENTAL 2009/2013 : DEMANDES D'ARRETE ATTRIBUTIF DE SUBVENTION

Madame LAMURE informe qu'à la suite de la signature du Contrat Départemental 2009 / 2013, il convient d'élaborer les dossiers de demande d'arrêté attributif de subvention pour les actions programmées en 2009.

Ces actions doivent être présentées à l'Assemblée Délibérante avec leurs plans de financement et les membres présents seront invités à délibérer.

Création parking saint Vincent (tranche 2 - 1ère partie) :

Ce projet se rapporte aux travaux d'études et d'aménagement (50 places) chiffré selon une estimation sommaire à 100 000 € ttc.

Le projet a prévu en effet de faire appel à un bureau d'études pour faire des propositions à la Commune :

- en vue de vérifier les installations de voiries et réseaux divers installés sur ce tènement,
- proposer différents scénarios d'aménagement,
- assurer le suivi et la maîtrise d'oeuvre de ce projet visant à créer des places de parking intégrées dans un espace paysager et aménagé.

Plan de financement :

Coût des travaux tranche 2 : 100 000 €TTC soit 83 612 €HT

Conseil général du Rhône	25 083 €
Commune de Gleizé	74 917 €

Création parking saint Vincent (tranche 2 - 2ème partie) :

Cette tranche se rapporte aux travaux d'aménagement de 50 places supplémentaires chiffrée à 59 800 €TTC. Ces 50 places supplémentaires de parking seront intégrées dans un espace paysagé et aménagé.

Plan de financement :

Coût des travaux tranche 2 – 2ème partie : 59 800 €TTC soit 50 000 €HT

Conseil général du Rhône	15 000 €
Commune de Gleizé	35 000 €

Rénovation de l'église du bourg :

Ce projet de rénovation de l'église du bourg a fait l'objet d'un appel d'offre en procédure adaptée scindé en deux lots :

- un lot électricité
- un lot peinture.

La maîtrise d'oeuvre est assurée par la société ABAC ingénierie à Villefranche-sur-Saône et le chantier a débuté le 1er octobre 2009.

Plan de financement :

Coût des travaux : 72 500 €HT

Conseil général du Rhône	36 250 €
Commune de Gleizé	50 460 €

École Robert Doisneau : reprise du sous-oeuvre et réaménagement des espaces :

L'école Robert Doisneau dispose de 5 salles de classe et le projet consiste en la réhabilitation de deux d'entre elles, en prenant soin de procéder à la redistribution des espaces avoisinants tels que le hall d'accueil, les espaces de rangement, les sanitaires.

Une expertise a été réalisée au cours du deuxième semestre 2008 sur le sous-oeuvre de cette salle de classe et celle-ci a révélé un réseau d'assainissement défectueux associé à un plancher en mauvais état qu'il convient de renouveler.

Ces travaux de consolidation et de redistribution des espaces permettront également d'engager des travaux de propreté nécessaires sur ces bâtiments.

Ce projet participe pleinement aux différentes actions menées par la Commune en faveur du développement durable et des économies d'énergie.

Plan de financement :

Coût des travaux :	80 401 €HT
Conseil général du Rhône	24 120 €
Commune de Gleizé	72 039 €

Création de voies cyclables :

Un schéma directeur vélo a été initié par la Communauté d'Agglomération de Villefranche-sur-Saône. Ce document a été concerté avec les représentants des quatre communes membres : Arnas, Gleizé, Limas, Villefranche-sur-Saône.

Ce document, piloté par un bureau d'études, a été validé par les quatre Communes membres et a donné lieu à un programme prévisionnel d'implantation et de création de pistes cyclables sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

C'est dans cet esprit que des fiches projets ont été réalisées rappelant le dimensionnement des voiries existantes, les conditions d'implantation future de la piste cyclable, le plan de financement.

Au plan financier :

Total réparti sur l'ensemble du contrat soit 4 années : 227 000 €HT
soit : 271 492 €TTC.

Ces montants sont à charge de la Commune de Gleizé.

Subvention Département du Rhône : 68 100 €pour 4 années soient 17 025 €par an.

Programme réalisé en 2009 :

Année	Axe	N° segments	Maîtrise d'ouvrage	longueur (m)	coût en € TTC	
2009	Rue du Paradis	78	Gleizé	310		Bande cyclable sens montant
2009	Bd Roger Salengro	198	Gleizé	265		Bandes cyclables bidirectionnelles
				Total 2008		
2009	Montée St Roch/Rue des Ecoles	56 à 58	Gleizé	745		Bande cyclable sens montant
2009	ancienne rte Beaujeu/Rue du Stade Montmartin	39;195	Gleizé	376		
				Total 2009		
2009	Grillons	50	Gleizé	156		Bande cyclable sens montant et bandes bidirectionnelles (segment 50)
Total 2009					41 336 €	

Schéma Communal d'accessibilité

La compétence accessibilité relève des compétences de la Communauté d'Agglomération de Villefranche-sur-Saône.

Toutefois la Commune de Gleizé a souhaité engager un travail concerté avec le collectif des Associations du Rhône pour l'accessibilité et différents usagers.

Ce travail a permis d'identifier des problèmes récurrents d'aménagements nécessaires tels que :

- places de parking balisées
- mise aux normes d'accès à des bâtiments publics
- mise aux normes de sanitaires
- travaux de surbaissement de trottoirs
- fourniture et pose d'ascenseur ou de rampes amovibles dans certains établissements recevant du public

Ce dossier a fait l'objet d'une inscription budgétaire de la part de la Commune de Gleizé chaque année de 2009 à 2012 sur la base de 20 000 €

Programme d'étude et de travaux répartis sur quatre années :

2009 : étude pour l'élaboration du schéma communal d'accessibilité : 10 000 €TTC
travaux d'accessibilité en voirie et sur les bâtiments communaux : 10 000 €TTC

2010 : travaux d'accessibilité en voirie et sur les bâtiments communaux : 20 000 €TTC

2011 : travaux d'accessibilité en voirie et sur les bâtiments communaux : 20 000 €TTC

2012 : travaux d'accessibilité en voirie et sur les bâtiments communaux : 20 000 €TTC

Total : 66 890 € hors taxes soit 80 000 € TTC

Plan de financement :

Département du Rhône : 33 445 € pour quatre ans soit 8 361 € par an

Commune de Gleizé : 46 555 € pour quatre ans soit 11 638 € par an.

Actions réalisées en 2009 :

Porte automatique bibliothèque : 5 636 € TTC

Porte automatique église du bourg : 5 915 € TTC

Bandes podotactiles : 5 548 € TTC

Total : 17 099 € TTC

Vote pour les 6 propositions de demande d'arrêté attributif de subvention :

Accord à l'unanimité.

5. PROPOSITION D'UNE DECISION MODIFICATIVE

Monsieur de LONGEVIALLE informe qu'à la suite du Conseil Municipal du 9 novembre 2009, une proposition de décision modificative doit être faite à l'Assemblée Délibérante.

En effet, un ajustement financier s'avère nécessaire en section de fonctionnement chapitre 66 pour le mandatement d'intérêts se rapportant à la ligne de préfinancement conclue avec le crédit agricole CENTREST.

Montant à prélever	Fonctionnement 012 frais de personnel		Montant à affecter	Fonctionnement Chapitre 66
670 €	64111 rémunération des personnels permanents		670 €	6611 intérêts bancaires

Les intérêts font l'objet d'un arrêté établi au début de chaque trimestre civil indiquant le montant des intérêts dus pour le trimestre précédent.

Au cours de l'année 2009, le montant des intérêts payés est de 666.32 €

Avril : 122.07 (pour le 1er trimestre)

Juillet : 312.67 (pour le 2ème trimestre)

Octobre : 231.58 (pour le 3ème trimestre)

Ce calcul se réfère à la somme actuellement mobilisée soit 80 000 €

Le taux d'intérêt est calculé sur du T4M à 3.16 % en novembre 2008 qui a diminué progressivement :

Janvier :	1.8565 %
Février :	1.8565
Mars :	1.8565
Avril :	1.6549
Mai :	1.5649
Juin :	1.4831
Juillet :	1.1537
Août :	1.1458
Septembre :	1.1458

À l'issue de la période de 12 mois, soit au 15 janvier 2010, il y aura lieu de consolider par un prêt complémentaire les sommes restant à rembourser.

Possibilité également d'étudier l'extension de la durée de la ligne le pré financement.

Nous nous sommes engagés sur la mobilisation d'une somme variant entre 200 000 € et 380 000 € en 12 mois.

Il y aura donc lieu de mobiliser au minimum 120 000 € avant le 15 janvier 2010 sans quoi, nous serions redevables d'une indemnité pour non consolidation équivalente à trois mois d'intérêt des sommes non consolidées.

Vote : accord à l'unanimité

6. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : PROPOSITION D'UN AVENANT.

Monsieur CHARLET rappelle que, dans le cadre du contrat enfance jeunesse 2007 - 2010, l'association Agora a déposé un projet de développement pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) dans le but de l'étendre l'ouverture du centre les samedis en cours d'année et deux semaines supplémentaires au cours du mois d'août à destination des jeunes de 6 à 12 ans pour y pratiquer des activités socio-éducatives, culturelles et sportives.

Les membres présents seront invités à autoriser Madame le Maire à signer l'avenant au contrat enfance jeunesse qui sera présenté prochainement par la Caisse d'Allocations Familiales.

Durant le mois d'août et les samedis hors vacances scolaires, aucun accueil de loisirs n'est proposé sur la Commune, pourtant nombre d'enfants ne partent pas en vacances ou en week-end.

Suite à ce constat, l'association AGORA propose de se montrer plus présente dans les quartiers de Carrières Chapelle, la Claire, les Impasses et les Orchidées.

La volonté est d'ouvrir l'accueil de loisirs les samedis (dès le mois de septembre 2009) et deux semaines supplémentaires durant le mois d'août (dès 2010) pour proposer aux jeunes de 6 à 12 ans des activités socio-éducatives, culturelles et sportives.

Cet accueil se fera de 13h30 à 17h30 le samedi et de 8h à 12 et 13h30 17h30 pendant les vacances à la maison des pierres bleues 1275 route de tarare 69400 Gleizé, structure capable d'accueillir 48 jeunes.

Par ailleurs, il est proposé un accueil de loisirs, le mardi de 17h à 19h (hors vacances scolaires) et deux semaines supplémentaires en août, aux jeunes de 12 à 17 ans où des activités pédagogiques autour d'un thème seront proposées.

Ces activités permettront de favoriser la vie en collectivité et les jeunes seront accueillis à la maison de la claire route de tarare à Gleizé.

Les activités proposées seront encadrées par une équipe d'animation (BAFA et/ou BAFD).

BUDGET PREVISIONNEL: Accueil de loisirs 6/17 ans

CHARGES		euros	PRODUITS		Euros
60	ACHATS	4151	70	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	5437
	dont achats (fluides, alimentation, fournitures...)			dont Participation des familles	970
61	SERVICES EXTERIEURS	200		PSU CAF	4467
	dont loyer et charges locatives		74	SUBVENTIONS	8271
	dont Entretien et Réparations	100		Etat	1900
	dont assurances	100		Jeunesse et Sports	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	130		Région	
	dont Communication - Publicité – Informations	130		Département Commune de Gleizé intercommunalité	6221
	dont Formations			MSA	150
				Autres subventions	
63	IMPOTS ET TAXES	365	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
	dont Taxe sur salaires	365			
64	CHARGES DE PERSONNEL	8862			
	dont Salaires	7385	76	PRODUITS FINANCIERS	
	dont Charges sociales	1477			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
				reprise sur amortissements et provisions	
66	CHARGES FINANCIERES				
	dont agios				
	dont intérêts des emprunts				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
68	DOTATIONS		79	TRANSFERTS DE CHARGES	
	dont dotation aux amortissements			Emplois aidés (Cnasea, Fonjep...)	
	TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS	

EVALUATION DES MISES A DISPOSITION						
86	MISE A DISPOSITION GRATUITE	3236		87	CONTRIBUTIONS EN NATURE	3236
	Mise à disposition de personnel (technicien de surface+ pers. technique)	1636			Prestations en nature de la commune	1600
	Autres	1600			personnel	1636
	TOTAL GENERAL	16944			TOTAL GENERAL	16944

Discussion :

Mr. Gay demande quel est le bilan effectué concernant les activités développées par l'Agora à la maison des pierres bleues.

Mr. Charlet répond que le bilan est positif compte tenu qu'en 2009 nous identifions plus d'heures d'activités à la maison des pierres bleues qu'à la maison George Sand. Une réelle augmentation du niveau d'activité est ressentie. Mme Lamure souligne qu'un très bon travail est réalisé. L'installation du bureau du nouveau directeur à la maison des pierres bleues a d'ailleurs contribué à améliorer le climat général.

Mr. Charlet précise que l'ensemble des actions développées à la maison des pierres bleues a été présenté en commission des quartiers et que le compte-rendu sera transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal. Les membres présents sont invités à autoriser Madame le Maire à signer l'avenant au contrat enfance jeunesse qui sera présenté prochainement par la Caisse d'Allocations Familiales.

Vote : accord à l'unanimité

POINTS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR

- **Produits des amendes de police :**

Monsieur SERVIGNAT explique que la commune de Gleizé a sollicité auprès du Conseil Général du Rhône une subvention au titre du produit des amendes de police recouvré en 2008.

Ce dossier se rapporte à un projet d'aménagement de carrefour et de travaux de sécurité routière sur le secteur du giratoire du paradis et de la montée de Chervinges à Gleizé.

Le projet dans son ensemble a été évalué à 22 000 € TTC.

Par courrier du 12 octobre 2009, le Président du Conseil Général du Rhône nous informait que le montant précis de la subvention qui a été accordée pour l'opération précitée s'élève à 6 181 €

Il y a lieu que le Conseil Municipal accepte cette subvention et s'engage à réaliser les travaux.

Vote : accord à l'unanimité

- **Acquisition d'une licence débit de boissons quatrième catégorie :**

Au regard de l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales, il est proposé par Madame le Maire que cette délibération soit prise à huis clos.

Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

Les membres présents sont informés qu'une licence de débit de boissons 4ème catégorie implantée initialement à Villefranche-sur-Saône 82 83 rue Stalingrad (arrêté préfectoral numéro 2009 - 219 du 2 juin 2008) a été transférée à Gleizé sur la ZAC d'Epinay dans le cadre de l'opération d'aménagement le village Beaujolais.

Cette licence a été exploitée jusqu'au 7 décembre 2005, c'est pourquoi sa date de péremption a été fixée au 7 décembre 2008.

Monsieur le Procureur de la République a délivré une prorogation de 1 an à partir du 7 décembre 2008.

Afin de ne pas risquer la suppression de cette licence, il est proposé de procéder à l'acquisition de cette licence au profit de la Commune au prix de 500 €

Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à réaliser la présente opération pour le compte de la Commune de Gleizé et à signer l'acte correspondant ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent.

Vote : accord à l'unanimité

Elisabeth LAMURE
Sénateur Maire

Diffusion pour suivi : Conseil municipal, Mr Violland DGS

Diffusion pour information : personnel communal, affichage panneaux administratifs, Site Internet